

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Renens

Séance du 9 novembre 2017

Présidence de Monsieur Gérard Duperrex

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis intercommunal N° 22-2017 de la Municipalité du 28 août 2017,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE l'implantation et l'exploitation d'une antenne de la Fondation Apollo dans le district de l'Ouest lausannois pour un montant global de départ de CHF 430'000.-, dont la moitié est prise en charge par le Canton.

AUTORISE la Municipalité à signer le contrat de subventionnement entre la Fondation Apollo et les communes du district de l'Ouest lausannois.

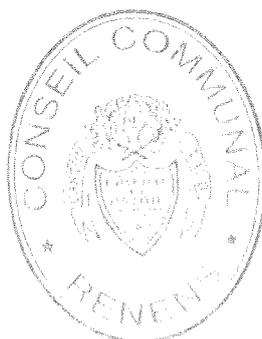
ACCEPTE les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis pour le budget 2018, telles que décrites au chapitre 12 "Incidences financières et comptables pour la Commune de Renens".

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2019 et suivants, les charges de fonctionnement supplémentaires inhérentes au présent préavis, telles que décrites au chapitre 12 "Incidences financières et comptables pour la Commune de Renens".

Ainsi délibéré en séance du 9 novembre 2017

Le Président:


Gérard Duperrex



La Secrétaire:


Yvette Charlet